

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 9 FÉVRIER 2011, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Luc Berthold	Thetford Mines
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Yves Samson	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf, préfet
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	René Gosselin	Adstock
M	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
M.	Émilie Roberge	Irlande
M.	Claude Duchesne	East Broughton
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby

**EST ABSENT :**

M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2011-02-6156**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal du 12 janvier 2011
4. Période de questions
5. Rapport des comités

6. Correspondance
  - 6.1. Maintien des Transports – maintien des services techniques
  - 6.2. Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune
7. Demande de rencontre
  - 7.1. Cogesaf
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Équité salariale
  - 8.3. Programme d'aide aux MRC – Annexe 1
  - 8.4. Paiement taxes Office de tourisme - supralocal
  - 8.5. Entériner embauche Louis-Étienne Vignault – remplacement de congé de maternité
  - 8.6. Matrices graphiques numérisée – octroi de contrat
  - 8.7. SMI – formation 4 février 2011
  - 8.8. Aide financière – programme d'infrastructure Québec Municipalité
  - 8.9. Règlement 123-2010
  - 8.10. Réfrigération Thetford inc. – système de climatisation et chauffage
9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificats de conformité
  - 9.2. Modification du schéma d'aménagement révisé
  - 9.3. Recommandation – autorisation à des fins autres qu'agricoles
  - 9.4. Mise à jour des projets de règlement ou de règlements
10. Réflexion stratégique de la MRC
  - 10.1. Localisation des bureaux de la MRC – opinion juridique
11. Sécurité civile
  - 11.1. Projet de colloque régional sécurité civile
12. Vision Jeunesse
  - 12.1. Engagement des maires
13. Développement économique
  - 13.1. Journée de la ruralité
  - 13.2. politique culturelle
  - 13.3. ICI – Appui table de concertation
  - 13.4. Internet - CRTC
14. Environnement
  - 14.1. Récupération des sacs de plastiques agricoles
15. Affaires nouvelles
  - 15.1. Forum sur la représentation électorale
  - 15.2. Carrières Sablières
  - 15.3. Programme infrastructures loisirs
  - 15.4. Évaluation
  - 15.5. Contrat de déneigement
16. Prochaine réunion du Conseil des maires
17. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011**

CM-2011-02-6157

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011.

Adopté

CM-2011-02-6158

3.2 **Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011**

3.2.1 **Nomination d'un remplaçant de M. André Rodrigue, au sein du comité de l'Office de tourisme des Appalaches**

Attendu que M. André Rodrigue quitte son poste à titre de représentant du secteur 2 de la MRC des Appalaches au sein du comité de l'Office de tourisme des Appalaches

Attendu qu'aucune autre personne du secteur 2 ne se présente en remplacement de M. André Rodrigue

Il est proposé par M Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. Kaven Mathieu au titre de représentant de la MRC des Appalaches au sein du comité de l'Office de tourisme des Appalaches.

4 **PÉRIODE DE QUESTION**

M. Martin Roy du Carrefour Jeunesse Emploi a été mandaté par l'équipe de Vision jeunesse afin d'organiser une consultation publique de jeunes qui ne seront pas ciblés par les écoles, c'est à dire soit ceux qui sont sur le milieu du travail ou tout simplement ceux qui ne vont pas à l'école. M. Roy vient nous entretenir sur l'activité Bières et saucisses qui aura lieu le 19 février prochain à 17h au cégep de Thetford et invite les maires à être présents afin d'accueillir ces jeunes.

5 **RAPPORT DES COMITÉS**

aucun comité

6 **CORRESPONDANCE**

6.1 **Ministère des Transports – Maintien des services techniques**

CM-2011-02-6159

**Attendu** que suite à une correspondance d'octobre dernier, concernant notre désaccord à la centralisation des effectifs techniques du Centre de services de Thetford Mines vers ceux de Beauceville et Laurier-Station, à Charny, nous avons reçu une lettre de M. Richard Charpentier, ing. nous mentionnant que le rapatriement des deux emplois techniques à Charny a été rendu nécessaire pour assurer une meilleure coordination des actions en exploitation et ainsi accroître l'efficacité et l'efficacéité au bénéfice de l'ensemble des usagers qui circulent sur les routes de la grande région de Chaudière-Appalaches.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de transmettre au ministre délégué aux Transports, ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Norman MacMillan, une lettre expliquant l'insatisfaction des maires de la MRC des Appalaches concernant la réponse reçue en date du 31 janvier dernier.

Adopté

**7 DEMANDE DE RENCONTRE**

Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) viendra rencontrer les maires à 19h00 le 9 mars prochain.

**8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**8.1 Comptes payés**

**CM-2011-02-6160**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale à savoir :

Période du 13 janvier 2011 au 9 février 2011:

Chèques numéros 149 à 184 au montant de 124 980.73 \$.

Adopté

**8.2 Équité salariale**

Une discussion sur ce sujet est apportée par la directrice générale, à savoir que notre obligation d'effectuer des travaux sur l'équité salariale, débutait pour nous, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et que nous avons jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour réaliser toutes les étapes de l'exercice d'équité salariale. Nous regarderons de plus près les étapes et nous en reparlerons à une séance ultérieure à savoir si nous aurons besoin d'accompagnement extérieur pour ce dossier.

**8.3 Programme d'aide aux MRC – Annexe 1**

**CM-2011-02-6161**

Attendu que la MRC des Appalaches doit conclure avec le MAMROT (Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire) une entente de gestion qui se terminera le 31 décembre 2013.

Attendu que cette dernière stipule que le Ministre s'engage à attribuer à la MRC des Appalaches une aide financière maximale de 354 200\$ à

raison d'un montant annuel de 88 550\$ selon les modalités prévues à l'entente.

En conséquence il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement que soit nommé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches pour signer ladite entente de gestion.

Adopté

#### **8.4 Paiement des taxes Office de tourisme des Appalaches**

**CM-2011-02-6162**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'autoriser le paiement des taxes municipales et scolaires dans le dossier Office du tourisme des Appalaches pour les années 2009-2010 et que ce montant soit pris dans l'enveloppe supralocale qui était destinée à l'Office de tourisme.

Adopté

#### **8.5 Entériner embauche de Louis-Étienne Vignault – remplacement de congé de maternité**

**CM-2011-02-6163**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Louis-Étienne Vignault, en remplacement de Mme Johannie Lessard présentement en congé de maternité.

Adopté

#### **8.6 Matrices graphiques numérisée – Octroi du contrat**

**CM-2011-02-6164**

Attendu qu'un appel d'offre public a été fait pour la numérisation des matrices graphiques, mise à jour et hébergement pour la MRC des Appalaches;

Attendu qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres, dans le cas d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

Attendu que les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de 2;

Attendu qu'après étude des soumissions reçues, le meilleur pointage va à Évimbéc;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement,

D'accorder le contrat pour la numérisation des matrices graphiques, mise à jour et hébergement pour la MRC des Appalaches, selon les conditions énumérées dans le devis, et ce pour une durée de 3 ans, à la compagnie ÉVIMBEC pour un montant total de 134 800 plus taxes répartis sur 3 ans tel que décrit à l'annexe D – Bordereau de prix de la soumission.

Que soient mandatés M. Ghislain Hamel et Mme Marie-Eve Mercier afin de signer le contrat concernant ce dossier.

Adopté

#### **8.7 SMI- formation 4 février 2011**

**CM-2011-02-6165**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement, d'entériner le déplacement de M. Luc Bélanger à la journée de formation RENCONTRE MRC ET VILLE donné par SMI informatique, vendredi le 4 février dernier à Drummondville. Que les frais de déplacements et de repas lui soient remboursés.

Adopté

#### **8.8 Aide financière – programme d'infrastructure Québec-Municipalité**

**CM-2011-02-6166**

Attendu que La MRC des Appalaches a reçu du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec, M. Laurent Lessard, une correspondance dans laquelle le ministre nous informe que l'aide financière qui nous a été accordée pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment de type condominium accueillant les bureaux administratifs de la MRC des Appalaches a été révisée. Ainsi cette aide est portée de 1 513 846\$ à 1 656 241\$ et s'applique à un coût maximal admissible de 2 484 362\$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Attendu qu'un protocole d'entente suivra sous peu;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise, et résolu unanimement que soient nommés M. Ghislain Hamel et Mme Marie-Eve Mercier afin de procéder à la signature dudit protocole d'entente.

Adopté

#### **8.9 Règlement 123-2010 – Approbation du Ministère**

La MRC des Appalaches, a reçu le 27 janvier dernier, du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard l'approbation du règlement 123-2010 pour un emprunt n'excédant pas 2 909 200\$

Adopté

#### **8.10 Réfrigération Thetford inc. – système de climatisation et chauffage**

**CM-2011-02-6167**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe, et résolu unanimement de mandater Réfrigération Thetford Inc afin d'effectuer l'entretien préventif de notre système de climatisation et chauffage de marque York de modèle SS-242 pour l'année 2011 soit le 15 mars, le 15 juin et le 15 septembre. Pour la visite de décembre elle sera fait uniquement sur demande de la MRC si besoin en est. Que le taux horaire soit fixé à 58.00\$.

## 9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 9.1 Certificats de conformité

#### Municipalité de St-Pierre-de-Broughton – Règlement 10-175

**CM-2011-02-6168**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 10-175 de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton amendant le règlement de zonage 47 afin d'autoriser les usages agricoles dans les zones minières tel que permis à l'article 4.6.2.1 du schéma d'aménagement de la MRC.

Adopté

#### Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine – Règlement 537-2010

**CM-2011-02-6169**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 537-2010 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine amendant le règlement de zonage 376 afin de

- 1- Modifier la définition de rive afin de préciser que la rive concerne la partie terrestre et ce du sol jusqu'au ciel
- 2- Remplacer le secteur de zone M6 (affectation minière) pour le secteur de zone MJ2.
- 3- Préciser les terminologies concernant les abris temporaires et les serres de cultures
- 4- Ajouter le secteur de zone MC1 et le secteur de zone MJ2 dans le tableau relatif à l'affichage

Adopté

#### Municipalité de Beaulac-Garthby – Règlement 149-2010

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 149-2010 de la municipalité de Beaulac-Garthby amendant le règlement de zonage 133-2009 afin de modifier l'article relatif aux abris d'hiver pour automobiles.

#### Ville de Thetford Mines – Règlement 385

**CM-2011-02-6170**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 385 (projet 2011-59-Z) amendant le règlement de zonage 148 afin d'insérer dans le règlement de zonage de nouvelles dispositions relatives à l'éclairage extérieur.

Aucune disposition traitant de cet élément n'est présente dans le schéma d'aménagement révisé ni dans le document complémentaire.

Ainsi ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement révisé.

Adopté

## **9.2 Modification du schéma d'aménagement révisé**

### **9.2.1 Demande de modification du schéma d'aménagement révisé – St-Pierre-de-Broughton**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton s'adresse à la MRC des Appalaches afin d'effectuer la modification suivante à notre schéma d'aménagement :

- 1) Changer une partie du territoire comprenant les lots 7A, 7B, 7C, 8A, 8B, 8C, 8D, 8E et 8F du rang 13 du canton de Leeds et les lots 7 et 8A du rang 14 du canton de Leeds d'une superficie d'environ 309 hectares, afin que ce territoire fasse partie de l'«aire d'affectation agricole viable» au lieu de l'«aire d'affectation agricole dynamique»**
  
- 2) Changer une partie du territoire comprenant les lots 3D, 4A, 5B, 5D, 5F, 5H, 6A, 6C, 6E et 6F du rang 8 du canton de Broughton, ainsi que les lots 4A,4B, une partie des lots 4E,4F,4G et les lots 5A et 5C du rang 9 du canton de Broughton représentant une superficie d'environ 248 hectares, afin que ce territoire fasse partie de l'«aire d'affectation agricole dynamique» au lieu de l'«aire d'affectation agricole viable»**

**Attendu que** leur territoire est zoné à 99,3% agricole et est constitué de 5 199 hectares en «agricole dynamique» et 9 089 hectares en «agricole viable»;

**Attendu que** le potentiel des sols est classé de 5 à 7 sur plus de 80% du territoire zoné agricole ;

**Attendu que** plus de 70% de la zone agricole est constituée de forêt ;

**Attendu que** la municipalité désire modifier le zonage d'une partie du territoire afin que ce secteur d'une superficie d'environ 309 hectares soit reconnu comme «aire d'affectation agricole viable» au lieu de «aire d'affectation agricole dynamique» et attendu que la municipalité désire aussi modifier l'affectation d'un autre secteur d'une superficie d'environ 248 hectares afin que ce dernier secteur soit reconnu comme «aire d'affectation agricole dynamique» au lieu de «aire d'affectation agricole viable»;

**Attendu que** ce changement n'aura pas pour effet de diminuer la superficie du territoire en zone verte;

**Attendu que** la municipalité demande à la MRC des Appalaches d'enclencher le processus de modification du schéma d'aménagement afin de modifier le zonage du territoire suivant :

Un territoire comprenant les lots 7A, 7B, 7C, 8A, 8B, 8C, 8D, 8E et 8F du rang 13 du canton de Leeds et les lots 7 et 8A du rang 14 du canton de

Leeds d'une superficie d'environ 309 hectares, afin que ce territoire fasse partie de l'«aire d'affectation agricole viable» au lieu de l'«aire d'affectation agricole dynamique» puisque :

- le changement proposé touchera à une partie du territoire qui est constituée de près de 80% de forêt ;
- les usages non permis en «agricole dynamique» mais permis en «agricole viable» concernent les commerces et industries complémentaires aux activités agricoles et **forestières** ;
- cette partie de territoire ne peut en aucun cas être considérée comme étant un territoire à usage «agricole dynamique» puisque seulement une petite superficie est effectivement exploitée en agriculture à aire ouverte alors que la majeure partie des revenus provenant de ce territoire provient de la foresterie et de l'acériculture ;
- il s'agit d'un secteur où les sols sont de faible potentiel, soit environ 40% de classe 7, 55% de classe 5 et 5% de classe 4 ;
- dans le document intitulé «Portrait du milieu rural» de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, la carte 5 qui montre les unités d'évaluation enregistrées au MAPAQ en février 2009, démontre que moins de 20% du territoire y est effectivement enregistré et que la majeure partie des productions enregistrées sont le «boisé» et l'«acériculture» ;

**Attendu que** la municipalité demande à la MRC d'inclure dans la modification du schéma d'aménagement la modification du zonage du territoire suivant :

Un territoire comprenant les lots 3D, 4A, 5B, 5D, 5F, 5H, 6A, 6C, 6E et 6F du rang 8 du canton de Broughton, ainsi que les lots 4A,4B, une partie des lots 4E,4F,4G et les lots 5A et 5C du rang 9 du canton de Broughton représentant une superficie d'environ 248 hectares, afin que ce territoire fasse partie de l'«aire d'affectation agricole dynamique» au lieu de l'«aire d'affectation agricole viable» puisque :

- le changement proposé touchera à un territoire constitué de plusieurs exploitations agricoles et qu'une partie importante de la superficie de ce territoire est en culture à aire ouverte ;
- dans le document intitulé «Portrait du milieu rural» de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, la carte 5 qui montre les unités d'évaluation enregistrées au MAPAQ en février 2009, démontre que la majeure partie du territoire est enregistrée au MAPAQ ;
- les lots 4D et 5A du rang 8 étant dans l'aire de protection bactériologique des sources d'eau potable alimentant le village (situées sur le lot 5A), ceux-ci ne sont pas inclus dans notre demande de changement à l'«aire d'affectation agricole dynamique» ;
- il s'agit bel et bien d'un secteur exploité dynamiquement en agriculture.

Il est proposé que ce point soit discuté à une rencontre du comité consultatif agricole et sera remis à une séance ultérieure du conseil des maires.

9.2.2 Demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

La Municipalité de St-Jacques-de-Leeds adresse à la MRC des Appalaches une demande d'exclusion de la zone agricole. Il s'agit d'un dossier qu'il faudrait traiter au sein du comité de consultation agricole. Ce point sera donc remis à une séance ultérieure du conseil des maires.

CM-2011-02-6171

9.2.3 Demande de rencontre auprès des membres du comité consultatifs agricole

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de demander une rencontre avec les membres du comité consultatif agricole afin de discuter des deux points précités.

9.2.4 Représentation de la communauté au CCA

Suite au départ de Mme Solange Bolduc Dostie, le poste de représentant de la communauté devant siéger au sein du comité consultatif agricole est vacant. Conformément à l'article 3.3 du règlement 72 de la MRC, le conseil des maires doit nommer une personne qui réside sur le territoire de la MRC (cette personne ne doit être un membre de l'UPA ni un maire). Il est demandé au maires de proposer à la prochaine séance du mois de mars, des personnes pour combler le poste laissé vacant par le départ de Mme Bolduc Dostie.

9.2.5 Demande à portée collective – article 59 de la LPTAA

Information générale sur le suivi des travaux concernant le dossier de demande à portée collective – article 59 de la LPTAA. Les élus demandent s'il y a possibilité d'avoir une rencontre avec les aménagistes de la MRC concernant ce dossier, et que soient convoqués à cette rencontre les directeurs généraux et eux-mêmes. La directrice générale rencontrera Cynthia Boucher et fera un suivi de cette demande.

**9.3 Recommandation – Autorisation à des fins autres qu'agricoles**

9.3.1 Vidéotron dans la municipalité de Disraeli

CM-2011-02-6172

**ATTENDU que** Vidéotron, par l'entremise de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, demande une autorisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ et que cette

autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC;

**ATTENDU que** la demande concerne une autorisation pour implanter une tour de télécommunication de type autoportante de 82 mètres et d'un poste d'équipement à la base de la tour;

**ATTENDU que** la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU que** la parcelle de terrain est située dans une aire d'affectation agricole dynamique;

**ATTENDU que** l'implantation de tours de télécommunication sont considérées comme des services d'utilité publique et que ce type d'usage est permis en aire d'affectation agricole dynamique;

**ATTENDU que** le site pour l'implantation de la tour de télécommunication et les équipements accessoires est un site de moindre impact sur l'agriculture puisqu'il se situe dans un boisé et possède un potentiel des sols de classe 4 à 60 pourcent et de classe 5 à 40 pourcent auxquelles sont associées des limitations topographiques, de pierrosité et d'affleurement et que le site n'est pas situé en zone inondable;

**ATTENDU que** le chemin d'accès est déjà en partie existant et se situe en superficie boisée;

**ATTENDU que** suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et qu'elle respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU que** la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**ATTENDU que** l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

**1. *Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants***

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols du secteur visé sont à 60% classe 4 et à 40% de classe 5, avec des contraintes topographiques, de pierrosité et d'affleurement. Le secteur visé par la tour de télécommunication et le chemin d'accès aura très peu d'impact sur l'agriculture, puisque présentement le secteur est sous couvert forestier.

**2. *Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture***

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est pratiquement nulle pour l'implantation de la tour de

télécommunication, étant donné que la superficie se trouve en milieu forestier et est d'une faible superficie totale.

**3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

Les conséquences sont jugées faibles puisque l'autorisation n'imposera aucune limite au développement des exploitations agricoles environnantes

**4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale**

La MRC considère que l'autorisation demandée aura peu d'effet touchant cet élément, puisque le bâtiment d'élevage le plus près se situe à 320 mètres des installations projetées,

**5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole**

Vidéotron a démontré que le site choisi est celui de moindre impact pour l'agriculture d'autant plus que le site est celui qui offre une couverture optimale.

**6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

La MRC considère que la demande n'aura aucun impact touchant cet élément.

**7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

La MRC considère que la demande ne résultera pas d'une perte de sol et que la ressource en eau ne sera d'aucune façon affectée par l'usage prévu.

**8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

**9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique**

La MRC considère que de fournir des services de bases tels que les réseaux de communication sont essentiels pour assurer une vitalité à une communauté et donc son développement économique.

**10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie**

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole formulée par Vidéotron à la municipalité de la Paroisse de Disraeli sur le lot 17-P du rang 5, cadastre du canton de Garhby.

La MRC donne un avis que la demande d'autorisation, du dossier GIAM TER09-110-CQ-363-03-2010-12-10, est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**9.4 Mise à jour des projets de règlement ou de règlements**

**9.4.1 ADOPTION DU DOCUMENT QUI INDIQUE LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE LA VILLE DE THETFORD MINES DEVRA APPORTER À SA RÉGLEMENTATION D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 121**

CM-2011-02-6173

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 121 en date du 21 janvier 2011

Considérant les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la ville de Thetford Mines devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 121 de la MRC, et modifiant le schéma d'aménagement révisé par un renvoi à celui adopté lors de la séance du Conseil des maires du 18 août 2010, en vertu de la résolution numéro CM-2010-08-6001.

Adopté

9.4.2 Avis public d'entrée en vigueur du règlement 121

**modifiant le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Appalaches**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que le règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. des Appalaches portant le numéro 121, ayant pour effet de retrancher un secteur de l'aire d'affectation « Industrielle » au profit de l'aire d'affectation « Territoire déjà occupé » à l'intérieur du « Périmètre d'urbanisation » de la ville de Thetford Mines, est entré en vigueur le 21 janvier 2011.

**9.5 Représentation de la MRC à des rencontres ou réunions.**

**CM-2011-02-6174**

**9.5.1 Forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser Jacques Thibodeau à participer au forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches. Que les frais de déplacement et de repas lui soient remboursés.

9.5.2 à titre informatif il y aura une consultation publique sur le plan d'action du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Bécancour.

**CM-2011-02-6175**

9.5.3 Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu unanimement d'autoriser Jacques Thibodeau à participer au forum science environnement dont la thématique porte sur l'aménagement urbain et la protection des milieux hydriques, humides et riverains. Que les frais de déplacement et de repas lui soient remboursés.

**10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC**

**10.1 Localisation des bureaux de la MRC – opinion juridique**

Suite à la dernière assemblée des maires, une opinion juridique avait été demandée à Me Gagné afin de savoir si les modifications apportées et demandées concernant la relocalisation de nos bureaux étaient toujours conforme avec le devis et les demandes établies initialement.

La directrice générale, remet une copie de l'opinion juridique à tous les maires. Une discussion s'en suit.

## **11 SÉCURITÉ CIVILE**

### **11.1 Projet de colloque régional en matière sécurité civile**

M. Philippe Guerrier, formateur au niveau des programme de formation appliquée en sécurité civile au cégep de Drummondville a remis un document à la Directrice générale de la MRC en souhaitant que cette dernière le remette à tous les maires. Ce document concerne un projet de colloque/formation régionale ayant pour thème Mieux gérer les risques d'incendie et de sinistres majeurs en Chaudières-Appalaches. Mme Marie-Eve Mercier remet ledit document à tous les maires présents. Une discussion s'en suit.

## **12 VISION JEUNESSE – ENGAGEMENT DES MAIRES**

Mme Émilie Roberge et M. Luc Berthold effectuent un retour sur l'importance des engagements que les maires doivent prendre lors de l'activité Vision jeunesse 2011.

## **12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **13.1 Journée de la ruralité**

La Directrice générale remet à tous les maires présents une copie de l'invitation à la journée de la ruralité de la MRC des Appalaches qui se tiendra samedi le 12 mars de 9h à 15h à la salle l'Amicale de St-Jacques-de-Leeds. L'invitation s'adresse aux élus, aux directeurs municipaux, aux bénévoles des comités du Pacte rural, des comités famille et des comités de loisirs.

### **13.2 Politique culturelle**

#### **13.2.1 Entente 2011-2014**

La MRC des Appalaches fera parvenir une demande d'entente pour 2011-2014 au ministère de la culture , des Communications et de la Condition féminine

CM-2011-02-6176

#### **13.2.2 Autorisation de signature pour l'entente**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que soient autorisés Ghislain Hamel et Marie-Eve Mercier à signer l'entente de développement culturel entre le ministère de la culture, des communications et de la condition féminine et la MRC des Appalaches en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat.

Adopté

13.2.2 Proposition de plan d'action triennal

Louise Nadeau, agente rurale, soumet une proposition de plan d'action triennal concernant la mise en place d'une politique culturelle. Ce document est remis à tous les élus.

CM-2011-01-6177

**13.3 ICI – Appui table de concertation**

Attendu qu'ICI – intégration communautaire des immigrants sollicite notre collaboration afin d'obtenir des lettres d'appui pour la Table de concertation sur l'Immigration en Chaudière-Appalaches afin de renouveler leur demande de subvention auprès des autorités gouvernementales;

Attendu que nous savons tous que les personnes immigrantes contribuent au développement économique et démographique de notre région;

Attendu que notre participation est essentielle à l'avancement de l'intégration des nouveaux arrivants dans notre région

En conséquence, il est proposé par Mme Nicole Bourque, et résolu unanimement d'appuyer ICI – intégration communautaire des immigrants, dans leurs démarches de renouvellement de leur subvention auprès des autorités gouvernementales.

Adopté

**13.4 Internet - CRTC**

CM-2011-02-6278

**Attendu** que la MRC des Appalaches a appris la nouvelle concernant la décision du CRTC voulant interdire le téléchargement illimité.

Attendu qu'en région ce sont les plus petits fournisseurs qui sont intéressés à établir se service et que par ailleurs dans bien des cas l'accès à internet haute vitesse est encore à ce jour inaccessible.

Attendu que la décision du CRTC menace la rentabilité de ces petits fournisseurs et conséquemment le déploiement d'internet haute vitesse en région.

En conséquence, il est proposé par M. Paul Vachon et résolu, unanimement de demander au ministre des communications, au CRTC et au député fédéral M. Christian Paradis de réagir afin que soit annulée cette décision.

**14 ENVIRONNEMENT**

**14.1 Récupération sacs de plastiques agricoles**

Mme Marie-Eve Mercier a été rencontrer M.Junior chez Récupération Frontenac concernant la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.

Adopté

**15 AFFAIRES NOUVELLES**

**15.1 Forum sur la représentation électorale**

Un forum sur la représentation électorale aura lieu le 11 février prochain. Mme Bourque, M. Grenier et M. Hamel y participeront.

**15.2 Carrières Sablières**

Une discussion sur les carrières sablières est entamée. La directrice générale mentionne que ce dossier est prioritaire et qu'un suivi sera fait ultérieurement.

**15.3 Programme d'infrastructures Loisirs**

Mme Bourque interroge les élus à savoir s'ils ont participé à ce programme. Une discussion s'en suit.

**15.4 Évaluation - facturation**

En début d'année, l'administration de la MRC des Appalaches a fourni aux directeurs généraux des municipalités un tableau indiquant les montants de leur quotes-parts pour l'année 2011. M. Gosselin demande à fournir une facturation détaillée. La directrice générale lui mentionne que ce sera effectué prochainement.

**15.5 Contrat de déneigement**

M. Paul Vachon demande aux élus le montant et le fonctionnement de leur déneigement. Une discussion s'en suit.

**16 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 9 mars 2011.

**17 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2011-02-6179**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Kaven Mathieur et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 10

Adopté

---

**GHISLAIN HAMEL**  
**PRÉFET**

---

**MARIE-EVE MERCIER**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRETARIE-TRÉSORIÈRE**